



Saint-Antoine-sur-Richelieu

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2024-01

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à la séance ordinaire du 2 avril 2024, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a adopté les règlements suivants :

« Règlement n°2024-01 relatif au comité consultatif en environnement et en embellissement »

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, au bureau municipal au 1060, rue du Moulin-Payet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site internet de la Municipalité dans la section des publications / règlements.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu ce 4^e jour d'avril 2024.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Cynthia Bossé", is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat circular.

Cynthia Bossé
Directrice générale et greffière-trésorière